EXTRAIT du REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

~~~~~~~

Séance du 18 décembre 2024.

**Objet**: Mise à jour du Document Unique d'évaluation des risques professionnels

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit décembre à dix-huit heures et trente-huit minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le douze décembre deux mille vingt-quatre.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 18

BEVOZ Sébastien, BILLON-BERTHET Claire, BORGEOT Joël, BOURGEAIS Didier, BOYER Corinne, CORTINOVIS Bernard, CYVOCT Jean-Michel, DRHOUIN Jacques, EMIN Philippe, GENOD Patrick, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LIEVIN Karine, LYAUDET Stéphane, MASSIRONI Alain, MERMILLON Eliane, PERILLAT Marie-Hélène, ROSIER Nicole

## Membres absents excusés avec pouvoir : 8

CHAPUIS Gérard pouvoir à Madame Nicole ROSIER, DOMINGUEZ Solange pouvoir à Madame Claire BILLON BERTHET, FORAY Gaëlle pouvoir à Madame Corinne BOYER, FUMEX Jacques pouvoir à Monsieur Jacques DRHOUIN, LYAUDET (MARIN) Jessie pouvoir à Monsieur Didier BOURGEAIS, MARTINE Christine pouvoir à Monsieur Gilbert LEMOINE, PERNOD BEAUDON Stéphanie pouvoir à Monsieur Philippe EMIN ZANI Sonia pouvoir à Madame Karine LIEVIN

Membres absents excusés, sans pouvoir : 3

BROCHET Olivier, CRETIER Humbert, GUILLERMET Maria

Secrétaire de séance : Madame Nicole ROSIER

En présence de 18 conseillers, 8 pouvoirs ayant été déposés, soit 26 votants

**VU** la délibération n°2023-11-07 – validant la dernière mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels

**CONSIDERANT** la présentation en séance du Comité Social Territorial du 19 novembre 2024 Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la mise en place du Document Unique d'évaluation des risques professionnels est une obligation pour les collectivités territoriales et leurs établissements publics. C'est un document consignant le résultat d'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des agents. C'est un outil de prévention santé sécurité au travail de la collectivité. La 1ère version a été visée par l'Assemblée et délibérée le 28 septembre 2022 et mise à jour chaque année. L'assistant de prévention de la Commune suit les conditions de travail. La dernière mise à jour ce document a été présentée en Comité Social Territorial le 19 novembre 2024 et n'a pas soulevé de problèmes particuliers. Ce document est joint à la présente délibération.

## Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

- **VALIDE** la mise à jour du Document Unique d'évaluation des risques professionnels annexé à la présente délibération
- **APPROUVE** l'engagement de l'autorité territoriale à mettre en œuvre le plan d'actions issues de l'évaluation des risques et à en assurer le suivi, ainsi qu'à procéder à une réévaluation régulière du Document Unique.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Philippe EMIN

Publié sur le site internet de la Commune le 15 01 2025

Accusé de réception en préfecture 001-200086122-20241218-DE-2024-12-04-DE Date de télétransmission : 13/01/2025 Date de réception préfecture : 13/01/2025